



AVIS DE COURSE

Interligue Laser et Championnat de Méditerranée
Laser Standard, Laser Radial, 4.7

Cercle de Voile de Marseillan

Étang de Thau

26 et 27 Avril 2014

Grade 4

1 Règles

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2013 - 2016
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » .
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.5 Les règles de Classe et les règles de jauge Laser.
- 1.6 Les règlements des Championnats Fédéraux

2 Publicité

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 Admissibilité et Inscriptions

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : **Laser Standard, Laser Radial, Laser 4.7** et sont autorisés à courir tous les concurrents en règle avec leurs autorités nationales.
- 3.2 Les concurrents peuvent s'inscrire via le site de l'Association France Laser (<http://www.francelaser.org/>) en complétant le formulaire ci-joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis à :

ECOLE DE VOILE - C. V. MARSEILLAN - Quai de Toulon - 34340 MARSEILLAN

Tél./Fax : 04 67 77 65 22 - <http://cvmarseillan.fr/> - Email : cvmarseillan@free.fr

3.3. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Une licence FF Voile valide portant le cachet médical (ou un certificat médical), et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Leur cotisation AF Laser ou ILCA 2014.



- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2014 délivrée par la FFVoile.
- Le certificat de jauge ou de conformité si nécessaire.

3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4 Droits à payer :

Les coureurs doivent adresser leur préinscription au CVM pour le 19 avril 2014 (chèque à l'ordre du Cercle de Voile de Marseillan).

4.1 Les droits requis sont les suivants : Droits d'inscription : **30 €** (à régler lors de la préinscription avant le 19 avril 2014).

4.2 Une majoration de 10 € sera appliquée aux coureurs en cas d'inscription sur place s'il n'y a pas eu de préinscription avant le 19 avril 2014.

5 Programme :

5.1 Confirmation d'inscription et jours de course :

Samedi 26 Avril

10 h 00 - 14 h 00 : Accueil, confirmation des inscriptions, contrôle de jauge.

14 h 30 : Signal d'avertissement : courses à suivre

19 h 00 : Apéritif d'accueil

Dimanche 27 Avril

10 h 30 : Signal d'avertissement : courses à suivre

Palmarès et remise des prix dès que possible.

5.2 : Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 heures.

5.3 Nombre de courses

- huit courses au maximum seront programmées pour les Laser standard, radial et 4.7.
- 4 courses au maximum pourront être courues chaque jour.

6 Instructions de courses

Les instructions de course seront affichées au panneau officiel, et si possibles mise en ligne dès que possible sur le site de CVM.



7 Les Parcours :

7.1 Les parcours sont de type construits : banane, trapèze, triangle ou aller-retour

7.2 L'emplacement de la zone de course sera décrit en annexe ZONE DE COURSE des Instructions de course

8 Système de pénalités :

8.1 Application de la RCV 44.1

8.2 La règle 42 des RCV s'applique.

8.3 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit : La règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

9 Classement

9.1 Le nombre de courses est de 2 dans une série pour que l'épreuve soit validée.

9.2 Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

9.3 Décompte des courses : 4 courses devront être courues et validées pour enlever le plus mauvais résultat.

10 Prix

À la discrétion de l'organisateur

11 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12 Informations complémentaires (hébergement)

<http://www.cvmarseillan.fr/2014/02/02/il-laser/>

Office de tourisme de Marseillan

04 67 21 82 43.

www.marseillan.com

Corps Arbitral désigné :

Président du Jury

GUTIERREZ Bruno

Président du Comité de Course

CABON Yves